



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 13 octobre 2016  
Convocation des conseillers :  
le 13 octobre 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 21 octobre 2016

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Guy Kersch, Christian Weis, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Martin Kox, Echevin, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Luc Majerus, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 8.9. Confirmation des règlements de circulation temporaires ; décision**

Considérant que par ses délibérations prises entre le 1er octobre 2016 au 20 octobre 2016, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve à l'unanimité**

les prédites délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

en séance

date qu'en tête